

présentement à trouver une solution à la grève, et je n'ai rien à signaler.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que la grève paralyse l'économie de la Colombie-Britannique et qu'elle a entraîné le congédiement de plus de 2,000 travailleurs des industries forestières et minières, le gouvernement a-t-il établi un certain ordre dans les diverses options qui s'offrent à lui? Ainsi, le gouvernement a-t-il songé à une loi? En l'occurrence, le premier ministre peut-il nous indiquer l'échéance, s'il y a lieu, que le gouvernement s'est fixée relativement aux diverses mesures possibles, y compris celles actuellement prises ou proposées par le ministre du Travail?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas désireux de prendre des mesures pour retirer à un mouvement ouvrier le droit de grève que le Parlement lui a accordé. Aussi n'ai-je rien à ajouter.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que 25 navires sont immobilisés et que les seuls problèmes qui restent à régler ne concernent pas les salaires, le premier ministre ou celui qui parlera au nom du ministre du Travail pourrait-il déclarer si des hauts fonctionnaires du bureau du ministre du Travail ont été envoyés sur la côte ouest afin de tâcher de mettre les parties en présence en vue de résoudre ce conflit, qui, je le répète, n'a plus trait aux salaires?

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, nous sommes au courant de la situation, le ministre du Travail également, et la Chambre sait qu'il s'est employé activement à trouver une solution à cette grève. Il a trouvé le moyen de faire transporter le blé. Il n'a pas jugé opportun, à ce stade, que la Chambre des communes ou que le gouvernement prenne des mesures pour mettre fin à la grève ou au lock-out. Telle a été la position du gouvernement et l'est encore.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ACIER

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme la Steel Company of Canada vient, paraît-il, d'annoncer une augmentation de 6 à 7 p. 100 du prix de l'acier, le premier ministre a-t-il l'intention de faire enquêter sur cette augmentation, soit

[Le très hon. M. Trudeau.]

par la Commission des prix et des revenus soit par quelque autre moyen, étant donné surtout que le prix de l'acier détermine habituellement l'indice du coût de la vie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que le gouvernement, en vertu de la constitution, n'a pas compétence pour fixer les salaires. De bien des façons, il intervient dans le problème de l'inflation. Pour ce qui est d'enquêter sur la hausse des prix et des salaires, c'est la Commission des prix et des revenus, dont le mandat comporte l'examen des choses mentionnées par le député, qui en a été chargée.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a commis un lapsus freudien en disant que le gouvernement n'est pas habilité à enquêter sur les salaires. Je m'enquiers des prix et de leur répercussion sur une productivité accrue. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre et au pays qu'on demandera à la Commission des prix et des revenus d'enquêter immédiatement afin d'établir si oui ou non la hausse de prix annoncée par la Steel Company of Canada est justifiable, et si le Parlement recevra un rapport sous peu?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons confié pleins pouvoirs à la Commission afin qu'elle n'ait pas à répondre au gouvernement de chacune de ses décisions. Elle peut prendre des initiatives de son propre chef et elle a manifesté son intention d'enquêter sur les causes de l'inflation et, au besoin, d'établir un rapport en re l'augmentation particulière et la structure des salaires et des prix. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement ne se propose pas de donner de directives spéciales à la Commission.

[Français]

LE BLÉ

QUESTION RELATIVE À D'AUTRES VENTES— LES CONTRATS AVEC LA RUSSIE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le gouvernement a-t-il conclu quelque autre contrat relatif à la vente de l'excédent de blé de l'Ouest canadien à d'autres pays?

J'aimerais aussi, si c'est possible, que l'honorable ministre nous dise s'il a convaincu la Russie de respecter ses engagements d'il y a quelques années, relativement aux contrats signés avec le Canada.